



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant

Question écrite n° 83172

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'insuffisance de la revalorisation des prestations familiales. Le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) juge en effet la revalorisation de 1,8 % prévue dans le projet de décret insuffisante et plusieurs membres de cet organisme souhaitent, pour la base du calcul des allocations familiales, la prise en compte d'un indice mixte qui, outre l'évolution du coût de la vie, intégrerait l'évolution des salaires et de la croissance. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre en considération ces propositions et s'il entend procéder à une revalorisation suffisante des prestations familiales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83172

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 464